



Direction de la Propreté – Service Valorisation  
Tel : 05 55 45 79 44

## CENTRALE ENERGIE DECHETS DE LIMOGES METROPOLE

### Fiche d'Identification de déchets

ANNEE 2021

NOUVEAU DOSSIER

RENOUELEMENT

**Informations :** Coût du traitement 2021 : 92,00 €HT par tonne traitée (**facturation minimum 1 tonne**) + TGAP de 14,00 €HT/tonne  
L'accès au hall de déchargement est autorisé uniquement aux personnes équipées de chaussures de sécurité, de casque et d'une chasuble haute-visibilité.

### RESPONSABLE DU DECHET

**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT REMPLIS**

Producteur du déchet     Détenteur du déchet     Collectivité ayant la compétence collecte

Lieu de production ou secteur de collecte : ..... nature du déchet .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-Mail : .....

Représentant légal : ..... Fonction : .....

N° SIRET /SIREN : .....

Nom de la personne à contacter : ..... Immatriculation véhicule : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... E-Mail : .....

### FACTURATION (si différent du Responsable du déchet)

**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT REMPLIS**

Raison sociale .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville : .....

N° SIRET /SIREN : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Au titre de l'article 2.1.3. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la CEDLM en date du 28 mai 2014, **les déchets autorisés**, pour être traités à la CEDLM sont :

- Les déchets ménagers et assimilés provenant de la Haute-Vienne et des départements limitrophes
- Les déchets commerciaux, artisanaux ou industriels banals non valorisables, de la même provenance et assimilables aux OM (après acceptation du déchet par Limoges Métropole)
- DIB (déchets industriels banals) et DND (déchets non dangereux)

**Sont strictement interdits :**

- Les encombrants (palettes, gros électroménager, matelas, canapés, etc.)
- Les déchets dangereux (bouteilles de gaz, futs de produit chimique, etc.)
- Les déchets d'autres origines géographiques (sauf information du Préfet)
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)
- Tout objet ou conditionnement > à 50 cm 50 cm X 50 cm
- Les autres déchets non assimilables à des déchets ménagers (cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets explosifs, inflammables, radioactifs)

### SIGNATURE DU RESPONSABLE DU DECHET

*Nous avons connaissance qu'au titre de l'article L541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets, les informations ci-dessus engagent notre responsabilité. De plus, nous nous engageons à signaler à Limoges Métropole toute modification pouvant entraîner un changement du résidu.*

A ..... Nom et Qualité du Signataire .....

Signature et Cachet

#### Cadre réservé à Limoges Métropole

Acceptation <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>	DIB <input type="checkbox"/>	OM <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	NOM Prénom
Type de déchet :					SIGNATURE
N° Client :					
Date : .....					
Code Redevable :					

**Merci de retourner ce questionnaire dûment rempli à l'attention d'Anne-Sophie FERNANDEZ  
par fax : 05 55 45 79 45 ou par mail : [anne-sophie.fernandez@limoges-metropole.fr](mailto:anne-sophie.fernandez@limoges-metropole.fr)**

**CONSIGNES DE SECURITE**



➢ Respecter les consignes affichées



➢ Port des EPI obligatoires sur tout le site



➢ Port du gilet haute visibilité obligatoire au niveau de la fosse de déchargement, chaussures de sécurité dans l'usine obligatoires

**INTERDICTION**



➢ **Interdiction de fumer sur tout le site**

➢ Interdiction de consommer de l'alcool et des drogues sur le site

➢ Toute récupération est interdite

➢ Interdiction d'utiliser les engins ou matériel de manutention

**CIRCULATION**



➢ Interdiction de circuler sur le site sans s'être présenté à l'accueil

➢ La vitesse est limitée à 20km/h sur l'ensemble du site,

➢ Respecter impérativement le sens de circulation,

➢ Le stationnement est interdit en dehors des espaces prévus ou indiqués par le responsable

➢ **Priorité aux piétons.**

**TOUTE PERSONNE EXTERIEURE AU SITE DOIT SE PRESENTER A L'ACCUEIL**

**RESPECT DU SITE**



➢ Ne rien jeter par terre, utiliser les poubelles réservées à cet effet.

➢ Interdiction d'apporter des déchets non autorisés

➢ Les véhicules entrants doivent être bâchés ou munis d'un dispositif équivalent évitant les envois

➢ En cas de fuite, prévenir un salarié du site qui prendra les mesures nécessaires.

**EN CAS D'ACCIDENT**



➢ **Se protéger** : Ecarter les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipements...).



➢ **Protéger** : Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité

➢ **Alerter** : le responsable, le chef de chantier ou un salarié,

**EN CAS D'INCENDIE**



➢ Prévenir un salarié du site pour qu'il prenne les mesures nécessaires,

➢ Dégager si possible votre véhicule et le sécuriser.

➢ Evacuer la zone et se rendre au point de rassemblement.



**CONSIGNES DE SECURITE SIMPLIFIEES**

*Clients, Visiteurs, Représentants, Sociétés Extérieures*



STVL

Avenue de Faugeras

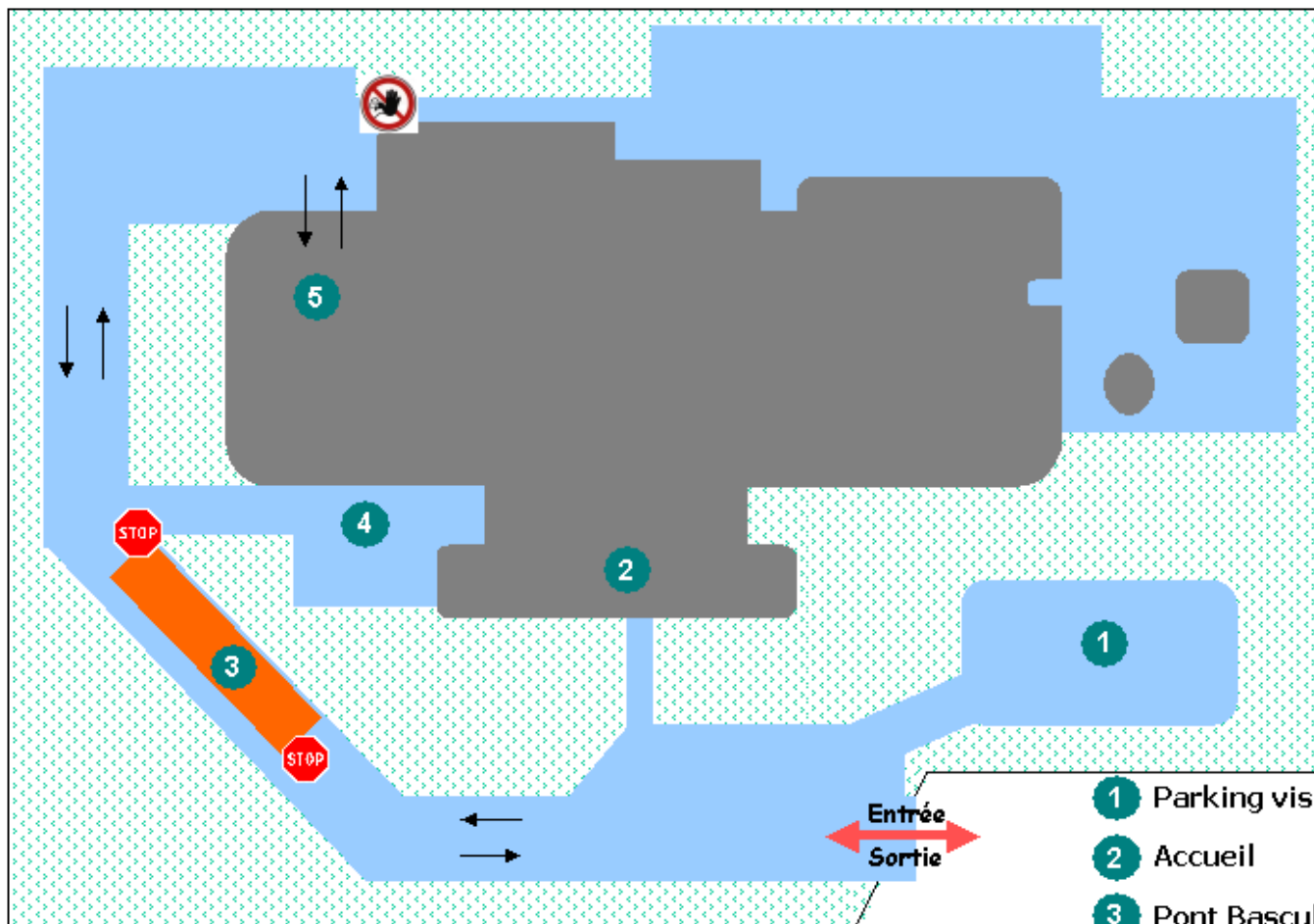
87280 LIMOGES

Tél : 05.55.35.48.81

Fax : 05.55.35.53.57

ENR/09018-A

**Plan de la CEDLM**



- 1 Parking visiteurs
- 2 Accueil
- 3 Pont Bascule
- 4 Parking salariés
- 5 Quai de vidage